

Déclaration d’Haïti

26ème Session de l’EPU

OUGANDA

3 novembre 2016

Merci Monsieur le Vice-Président,

La Délégation haïtienne accueille chaleureusement la délégation de la République de l’Ouganda et la félicite pour la présentation de son deuxième rapport national.

Elle a pris note des progrès accomplis entre les deux cycles, en particulier, l’élaboration en 2014 du Plan d'action national pour les droits de l’homme ainsi que les réformes entreprises au niveau du système pénitentiaire.

Ma délégation se félicite des efforts louables déployés par la République de l'Ouganda dans l'accueil des réfugiés. Elle note avec satisfaction les stratégies adoptées en vue d’améliorer et de renforcer la protection et la promotion de leurs droits.

**Toutefois,** **La délégation haïtienne souhaite faire trois recommandations :**

**1/ Etablir un nombre suffisant de tribunaux et des centres d’aide juridique itinérants dans les zones des réfugiés afin d’améliorer l’accès au système judiciaire, en particulier pour les cas de violence sexuelle ou sexiste;**

**2/ Réviser le salaire minimum et  garantir la protection des travailleurs en leur assurant un niveau de vie décent, en consultation avec toutes les parties prenantes ;**

**3/ Adopter  et mettre en œuvre, sans délai, le projet de loi de 2008 sur l’alimentation et la nutrition et financier adéquatement des programmes d’alimentation scolaire, en consultation avec toutes les parties prenantes;**

Je vous remercie.